

Demande d'autorisation de destruction à tir du Renard
pour la période au-delà du 31 mars
uniquement sur des terrains consacrés à l'élevage avicole
 (une demande PAR ELEVAGE)

Je soussigné (*nom – prénom*) Tél :
 demeurant commune de : lieu-dit ou rue :
 titulaire du permis de chasser n° (*impérativement validé pour la période de destruction*) :
 agissant en qualité de (**cocher la(les) case(s) correspondante(s)**) :

propriétaire fermier délégué du propriétaire ou du fermier

commune de :

adresse de l'élevage avicole :

surface consacrée à l'élevage avicole :

sollicite l'autorisation de détruire à tir :

ESPÈCE	PÉRIODES AUTORISÉES	PÉRIODE(S) DEMANDÉE(S) (DANS LA PÉRIODE AUTORISÉE)	MODALITÉS
Renard	au-delà du 31 mars	du/201. au/201.	Pas de tireurs complémentaires

Je déclare être détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur les territoires visés à la présente demande ou, avoir reçu délégation écrite de ce droit, et je m'engage à présenter celle-ci lors des contrôles réalisés par les agents chargés de la police de la chasse.

A....., le.....
(signature)

A retourner à l'adresse suivante : **Direction Départementale des Territoires**
 - unité Forêt-Nature-Biodiversité - rue Mac Donald – BP 23009 - 53063 LAVAL cedex 9
 Tél : 02 43 49 67 56 Fax : 02 43 56 98 84 Mel : ddt-seb-fnb@mayenne.gouv.fr

► **Joindre impérativement une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur pour retour de l'autorisation**

DÉCISION DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE
(partie réservée à la Direction Départementale des Territoires – SEB)

Autorisation accordée n° /201.

Laval, le

Autorisation refusée pour le motif suivant :

Pour le préfet et par délégation,

.....

La présente décision peut-être contestée par recours auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification.